

## LA TOUR-DE-PEILZ

# Des intérêts privés dénoncés dans le dossier du chemin riverain

Par [Christophe Boillat](#). Mis à jour le 23.11.2012

L'Association des rives du lac dénonce une «collusion entre intérêts publics et privés» dans le délicat projet de chemin riverain.



Image: Archive 24heures

La guerre de tranchées se poursuit dans le dossier de réalisation d'un chemin public de 2 km au bord du Léman, accepté en novembre 2010 par le souverain boéland. Nouvel avatar dans cet épineux dossier, une lettre envoyée au Conseil d'Etat pour le prévenir d'une présumée «collusion intérêts privés et intérêts publics». Œuvre du comité de l'Association des rives

du lac (ARL) et de membres, dont des conseillers communaux de La Tour-de-Peilz, la missive vise un chef de service et deux Municipaux. Ils auraient, par intérêt privé selon l'ARL, «faussé de manière à susciter le refus du Conseil communal» d'un préavis de crédit d'étude de faisabilité du sentier pédestre.

L'attaque pointe du doigt le responsable du service Urbanisme et travaux «copropriétaire d'un immeuble sur le tronçon du chemin projeté», dit le communiqué.

Mis en cause car son ex-femme réside dans une propriété privée placée sur le même tracé, le Municipal et Député Frédéric Grognez dédramatise: «Je ne vais pas m'énerver pour des attaques au-dessous de la ceinture. Je ne vois dès lors absolument pas le rapport entre intérêts privés et intérêts publics. Le travail a été fait correctement par la Ville et sa Municipalité. Le Conseil communal a refusé le crédit car il ne correspondait tout simplement pas au vœu initial de la population.»

(24 heures)

Créé: 23.11.2012, 18h14